



## NOUVEL HORAIRE À L'ÉCOLE DE SALVAN

Informations pour la rentrée 2023-2024

## Horaires des classes

L'objectif de ce nouvel horaire était de réduire autant que possible la pause de midi pour offrir du temps aux enfants en fin de journée. Voici l'horaire définitif qui a été établi par la commission de réflexion du nouvel horaire :

- Le matin de 8h15 à 11h35.
- L'après-midi de 12h50 à 15h25.

La cloche sonne 5 minutes avant le début de l'école, soit à 8h10 et à 12h45.

## Repas au restaurant scolaire (3H-8H) ou à l'UAPE (2H)

Étant donné que le temps à midi pour rentrer à la maison est relativement court, la Commune de Salvan organise un repas au sein du Restaurant Scolaire. Les enfants de 3H à 8H peuvent y manger sous la surveillance du personnel enseignant ; les 2H mangent à l'UAPE sous la responsabilité de son personnel.

Un cuisinier professionnel est engagé par la Commune. Celui-ci doit respecter le cahier des charges des labels « Fourchette Verte » et « Cuisinons notre région ». Il est accompagné d'une employée de cuisine. L'équipe de cuisine peut faire des menus différents en fonction des allergies ou des intolérances des enfants. Seuls les menus « végétarien » et « sans porc » sont pris en compte.

Le prix d'un repas a été fixé à 4 francs. Le total est facturé chaque mois aux parents en fonction des inscriptions. À savoir que la Commune participe à hauteur d'environ 6,50.- francs, puisque le coût d'un repas a été budgétisé à hauteur de 10,50.- francs.

L'inscription pour les repas se fait via le formulaire en ligne au printemps pour l'année suivante et est valable pour l'année entière. En cas de changement durable durant l'année, les parents contactent la direction.

Les autres changements possibles pour modifier les inscriptions :

- o Changements de situation professionnelle (préavis de 1 mois)
- o Autres changements (avant le 15 août ou pour le mois de janvier).

Pour les élèves de 2H qui vont à la crèche le jeudi matin, les frais de garde sont facturés jusqu'à 12h45. Le prix du repas est aussi fixé à 4 francs. Les élèves de 4H sont envoyés au restaurant scolaire à 11h35 ; les frais de garde de la crèche sont facturés jusque-là.

Les repas manqués pour absences en raison de maladie ou de congé accordé ne seront pas facturés dans le cas où l'absence est annoncée (via Klapp) avant 8h15.

Les changements (inscriptions ou désinscriptions exceptionnelles) seront autorisés pour un maximum de 4 par année scolaire. Ils ne pourront pas être cumulés sur plusieurs années.

Les parents avec des horaires de travail irréguliers pourront inscrire leurs enfants de mois en mois. Le planning est à transmettre un mois à l'avance directement au secrétariat (dirp.arpille@edu.vs.ch).

## Étude surveillée

Les préinscriptions se font via le formulaire en ligne. Celles-ci nous permettront d'envisager la demande. Les inscriptions définitives ont lieu à la rentrée scolaire.

Le prix d'inscription est de 12.- CHF par période. Les inscriptions se passeront par périodes d'environ 8 semaines. Les études se dérouleront le lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h10. Un planning exact des jours d'études sera transmis aux parents qui y inscrivent leurs enfants.

La facturation se fait par période. Voici un tableau récapitulatif des couts prévus.

Mon enfant est inscrit 1 soir par semaine, je paie	12,00 CHF par période 48,00 CHF par année
Mon enfant est inscrit 2 soirs par semaine, je paie	24,00 CHF par période 96,00 CHF par année
Mon enfant est inscrit 3 soirs par semaine, je paie	36,00 CHF par période 144,00 CHF par année

## UAPE

L'UAPE peut accueillir les enfants avant le début de l'école ou en fin de journée, dès 15h30. La facturation s'organise par tranches d'une heure. Avant l'école, il est possible de rajouter le petit déjeuner (2.-).

Il est possible de rejoindre une activité depuis l'UAPE. Il est aussi possible de rejoindre l'UAPE après une activité ou après l'étude. Il est possible d'ajouter le petit déjeuner (2.-) lors de l'inscription. Un gouter sera prévu pour les enfants à 16h30. Celui-ci sera facturé au prix de 2.-.

La grille tarifaire détaillée, en fonction du revenu, est disponible en annexe.

## Transports

Les horaires des transports seront transmis d'ici le mois de juin.

Les décisions suivantes ont d'ores et déjà été prises par le Conseil communal :

- La course de 11h35 circulera tous les jours et fera la tournée des villages.
- La course du jeudi, pour arriver à 12h45, fonctionnera uniquement pour les 2H concernés et ne fera pas le tour des villages.
- Une course est organisée après l'étude, vers 16h15, le lundi, mardi et jeudi ; pour autant qu'il y ait des enfants concernés.

## Activités extrascolaires

La commission de réflexion du nouvel horaire a contacté les sociétés communales et des sociétés privées établies sur la commune. Nous leur avons demandé de proposer des offres pour les enfants de la Commune dès 15h30. Nous avons ainsi pu éditer cette petite brochure et nous encourageons vivement les enfants à s'inscrire aux différentes activités suggérées.

Il est à préciser que celles-ci ne sont pas subventionnées par la Commune et que l'école n'est plus responsable des enfants au-delà de 15h30.

Nous avons volontairement épuré la présentation des différentes activités. Vous trouverez des informations complémentaires (flyer, présentation détaillée...) sur le site des Écoles de l'Arpille, rubrique « Activités extrascolaires » (disponible depuis la page d'accueil, vélo blanc sur fond vert). Le code QR permet de joindre directement la page du site.